

Image not found or type unknown



Vente et vices cachés salle de bains

Par **leoboiss**, le **11/09/2010** à **11:40**

Bonjour,
Nous vendons actuellement notre appartement, le compromis a été signé avec les futurs propriétaires, la vente doit être prochainement signée.
Nous venons de remarquer que le mur mitoyen avec la salle de bains est humide et le papier commence à se décoller. Nous suspectons un manque d'étanchéité du carrelage mural de la douche. Nous nous demandons si cet état de fait est susceptible de remettre en cause la signature de la vente, et si nous serons redevables de la garantie des vices cachés envers les nouveaux propriétaires pour ce cas précis.
Merci par avance pour votre aide.
Cordialement,